



## **2024 Report**

### **Fighting Against Forced Labor and Child Labor in Supply Chains**

---

#### **Introduction**

Cologix Canada and its affiliated entities listed below (collectively, “**Cologix**”) strongly supports Canadian and worldwide efforts to identify and eliminate any source of forced labor or child labor in supply chains and to promote human rights for all. Cologix categorically prohibits any use of forced labor or child labor in its own operations, and in the operations of its direct and indirect suppliers. This report describes Cologix’s efforts to prevent and reduce the risk that forced labor or child labor is used at any step of the production of goods in Canada or elsewhere.

#### **Structure, Activities, and Supply Chains**

Cologix is North America’s leading network-neutral interconnection and hyperscale edge data center company, operating facilities in Quebec, Ontario, and British Columbia. Cologix’s facilities provide industry-leading data center and colocation facilities, and its supply chains consist primarily of manufacturers of heavy equipment such as generators and chilled water units, as well as metalwork products such as equipment cages and server racks.

#### **Policies and Due Diligence Processes**

Cologix has a strict zero-tolerance policy regarding the use of forced labor and child labor. Both its internal Code of Ethics and external Supplier Code of Conduct categorically prohibit the use of forced labor or child labor (in addition to prohibiting other violations of human rights). Cologix obtains equipment exclusively from reputable manufacturers, and services from reputable companies with a history of successfully operating in the local market. Fortunately, to Cologix’s knowledge, its supply chain remains free from any use of forced labor or child labor.

Every potential supplier providing goods or services to Cologix is required to complete an extensive questionnaire describing the supplier’s policies, their supply chains, and their history with respect to public and private enforcement actions. Every supplier is required to maintain and enforce policies prohibiting the use or profit from forced labor, child labor, and other human rights violations. Any supplier found in violation of Cologix’s Supplier Code of Conduct is terminated as a supplier, and where appropriate Cologix will provide information to relevant governmental authorities to take corrective action.

#### **Parts of Business and Supply Chains Carrying a Risk of Forced Labor or Child Labor**

Cologix identified equipment manufacturers as the primary source of risk that forced labor or child labor is used in its supply chain. Where Cologix purchases equipment, it selects manufacturers with a proven history

of product performance and supply chain stability. Though Cologix is confident its equipment manufacturers do not use forced labor or child labor, there is a risk the manufacturers' direct and indirect component suppliers may use forced labor or child labor at some stage in the supply chain. Cologix relies on manufacturer statements that they do not use forced labor or child labor in their supply chains and they use appropriate means of investigating and confirming their component suppliers do not use forced labor or child labor.

Cologix also identified contract service providers (including facility-specific security, maintenance, and janitorial staff) as a source of risk for using forced labor or child labor in connection with supplying services. Cologix uses reputable service providers who indicate they pay all employees and contractors they hire market rates and comply with applicable labor laws.

### **Remediation Measures**

During its previous financial year, Cologix did not identify any instances of forced labor or child labor used in its organization or in its supply chain. Accordingly, Cologix had no occasion to remediate the use of forced labor or child labor, or the loss of income to the most vulnerable families that results from remediation measures to eliminate the use of forced labor or child labor.

### **Employee Training**

Cologix employees receive quarterly training with respect to the company's policies, including policies prohibiting the use of forced labor and child labor in any portion of the company or its supply chain.

### **Self-Assessments**

Cologix regularly evaluates its supplier questionnaire to determine whether it should obtain additional information regarding a supplier's business, background, or supply chain. Cologix will continue conducting such evaluations as and when appropriate.

### **Reporting Entities**

This report is a joint report submitted on behalf of the following entities: Cologix Canada, Inc., a Nova Scotia corporation; Data Centers Holding GP Inc., an Ontario corporation; Data Centers Holding Limited Partnership, a Quebec limited partnership; Cologix Canadian Issuer Limited Partnership, an Ontario limited partnership; Cologix Canadian Issuer GP Inc., an Ontario corporation; 2772 Natal Street Holdings, Ltd., a British Columbia corporation; Cologix Clegg Road Partner Inc., a Nova Scotia corporation; Cologix-CRO ON Limited Partnership, an Ontario limited partnership; Cologix-CRO ON GP Inc., an Ontario corporation; and Cologix Clegg Road GP Inc., a Nova Scotia corporation. Each entity employs the same methods and policies with respect to preventing and reducing the risk that forced labor or child labor is used.

## Attestation

This report was approved by the Board of Directors of Cologix, Inc., the direct or indirect controlling parent company of each reporting entity. Set forth below is the signature of Dawn Smith attesting to such approval.



[Dawn Smith \(May 22, 2024 11:55 EDT\)](#)

---

**Dawn Smith,**  
Director,  
Cologix, Inc.



## Rapport 2024

### Lutte contre le travail forcé et le travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement

---

#### Introduction

Cologix Canada et ses entités affiliées énumérées ci-dessous (ensemble, «**Cologix**») soutiennent fortement les efforts canadiens et mondiaux visant à identifier et à éliminer toute source de travail forcé ou de travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement et à promouvoir les droits de la personne pour tous. Cologix interdit systématiquement tout recours au travail forcé ou au travail des enfants dans ses propres opérations et dans les opérations de ses fournisseurs directs et indirectement. Ce rapport décrit les efforts de Cologix pour prévenir et réduire le risque de recours au travail forcé ou au travail des enfants à n'importe quelle étape de la production de biens au Canada ou ailleurs.

#### Structure, activités et chaînes d'approvisionnement

Cologix est la première société de centres de données hyperscale edge et d'interconnexion neutre du point de vue du réseau en Amérique du Nord, exploitant des installations au Québec, en Ontario et en Colombie-Britannique. Les installations de Cologix offrent des centres de données et des installations de colocation à la pointe de l'industrie, et ses chaînes d'approvisionnement sont principalement composées de fournisseurs d'équipements lourds tels que des générateurs et des unités d'eau réfrigérée ainsi que de produits de travail du métal tels que des cages d'équipement et des soutiens de serveurs.

#### Politiques et processus de diligence raisonnable

Cologix a une politique stricte de tolérance zéro concernant le recours au travail forcé et au travail des enfants. Son Code d'éthique interne et son Code de conduite des fournisseurs externe interdisent systématiquement le recours au travail forcé ou au travail des enfants (en plus d'interdire d'autres violations des droits de l'homme). Cologix se procure des équipements uniquement auprès de fournisseurs réputés et des services d'entreprises réputés ayant un historique d'opérations avec succès sur le marché local. Par chance, à la connaissance de Cologix, sa chaîne d'approvisionnement reste libre de tout recours au travail forcé ou au travail des enfants.

Chaque fournisseur potentiel fournissant des biens ou des services à Cologix est tenu de remplir un questionnaire complet décrivant les politiques des fournisseurs, leurs chaînes d'approvisionnement et leur historique en ce qui concerne les actions publiques et privées. Chaque fournisseur est tenu de maintenir et d'appliquer des politiques interdisant le recours ou le profit au travail forcé, au travail des enfants et à d'autres violations des droits de la personne. Tout fournisseur trouvé en violation du Code de conduite des fournisseurs de Cologix est licencié en tant que fournisseur et, le cas échéant, Cologix fournira des renseignements aux autorités gouvernementales appropriées pour qu'elles prennent des mesures correctives.

## **Certaines parties des entreprises et des chaînes d'approvisionnement présentent un risque de travail forcé ou de travail des enfants**

Cologix a identifié les fournisseurs d'équipements comme la principale source de risque que le travail forcé ou le travail des enfants soit utilisé dans sa chaîne d'approvisionnement. Lorsque Cologix achète de l'équipement, elle sélectionne des fournisseurs ayant un historique éprouvé de performance de produits et de stabilité de la chaîne d'approvisionnement. Bien que Cologix soit convaincu que ses fournisseurs d'équipements n'ont pas recours au travail forcé ou au travail des enfants, il existe un risque que les fournisseurs de composants directs et indirectement des fournisseurs puissent avoir recours au travail forcé ou au travail des enfants à un moment donné de la chaîne d'approvisionnement. Cologix s'appuie sur les déclarations des fournisseurs selon lesquels ils n'ont pas recours au travail forcé ou au travail des enfants dans leurs chaînes d'approvisionnement et qu'ils utilisent des moyens appropriés pour enquêter et confirmer que leurs fournisseurs de composants n'ont pas recours au travail forcé ou au travail des enfants.

Cologix a également identifié les fournisseurs de services sous contrat (y compris le personnel de sécurité, d'entretien et de nettoyage propre à l'installation) comme source de risque de recours au travail forcé ou au travail des enfants en lien avec la fourniture de services. Cologix utilise des fournisseurs de services réputés qui indiquent qu'ils paient tous les employés et les sous-traitants qu'ils embauchent aux tarifs du marché et qu'ils respectent les lois du travail applicables.

### **Mesures de remédiation**

Au cours de son année financière précédente, Cologix n'a identifié aucun cas de travail forcé ou de travail des enfants utilisé dans son organisation ou ses dans sa chaîne d'approvisionnement. Par conséquent, Cologix n'a pas eu l'occasion de corriger le recours au travail forcé ou au travail des enfants, ou la perte de revenus pour les familles les plus vulnérables qui résulte de mesures de remédiation visant à éliminer le recours au travail forcé ou au travail des enfants.

### **Formation des employés**

Les employés de Cologix reçoivent une formation trimestrielle sur les politiques de l'entreprise, y compris les politiques interdisant le recours au travail forcé et au travail des enfants dans toute partie de l'entreprise ou de sa chaîne d'approvisionnement.

### **Auto-évaluations**

Cologix évalue régulièrement son questionnaire de fournisseurs pour déterminer s'il doit obtenir des renseignements supplémentaires sur l'activité, l'expérience ou la chaîne d'approvisionnement d'un fournisseur. Cologix continuera à effectuer de telles évaluations en tant que de besoin.

### **Entités déclarantes**

Ce rapport est un rapport conjoint présenté au nom des entités suivantes : Cologix Canada, Inc., une société de la Nouvelle-Écosse; Data Centres Holding GP Inc., une société de l'Ontario; Data Centers Holding Limited Partner, une société en commandite du Québec; Cologix Canadian Issuer Limited Partnership, une société en commandite de l'Ontario; Cologix Canadian Issuer GP Inc., une société de l'Ontario; 2772 Natal

Street Holdings, Ltd., une société de la Colombie-Britannique; Cologix Clegg Road Partner Inc., une société de la Nouvelle-Écosse; Cologix-CRO ON Limited Partner, une société en commandite de l'Ontario; Cologix-CRO ON GP Inc., une société de l'Ontario; et Cologix Clegg Road GP Inc., une société de la Nouvelle-Écosse. Chaque entité utilise les mêmes méthodes et politiques en ce qui concerne la prévention et la réduction du risque de travail forcé ou de travail des enfants.

## Attestation

Ce rapport a été approuvé par le conseil d'administration de Cologix, Inc., la société mère directement ou indirectement majoritaire de chaque entité déclarante. Figurant ci-dessous est la signature de Dawn Smith attestant de cette approbation.



[Dawn Smith \(May 22, 2024 11:55 EDT\)](#)

---

**Dawn Smith,**  
Directrice,  
Cologix, Inc.